

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

10 décembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 10 décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN92 N° 2021-094	14.11.2021	Arrêté portant composition du comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine	3
DSDEAN92 N°2021-095	09.12.2021	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine	5

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETÉ DSDEN92-2021-094

Portant composition du comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 222-1, R.222-10, R222-16, D.251-1 et D.251-2;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale

Vu les résultats aux élections professionnelles du 6 décembre 2018;

Vu les propositions des organisations syndicales concernées ;

Vu les changements d'affectation intervenus ;

ARRÊTE

Article 1 : le comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine est constitué comme suit :

au titre de l'administration :

Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la DSDEN des Hauts-de-Seine

au titre des représentants des personnels :

	Titulaires	Suppléants	
FSU	Elisa RADUCANU, professeure des écoles, école élémentaire Henri Poincaré B – Asnières sur Seine	Pascal HOUDU, professeur des écoles, école primaire Voltaire - Puteaux	
	Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS, professeure des écoles, école élémentaire Henri Poincaré A – Asnières sur Seine	Eric RACOFIER , professeur des écoles, école élémentaire Jules Ferry - Clamart	
	Christel GIROUD, professeure d'EPS, lycée Eiffel – Rueil Malmaison	Marian PETITFILS, professeur certifié, collège Blériot – Levallois-Perret	
	Ruth RIEUX, professeure de lycée professionnel, lycée professionnel Kandinsky – Neuilly sur Seine	Geneviève ROYER, professeure agrégée – lycée Richelieu – Rueil-Malmaison	
	Laurène THIBAULT, professeure certifiée, collège Moulin Joly - Colombes	Pauline CANER-CHABRAN, professeure des écoles, école élémentaire Galliera - Clamart	
FNEC-FP-FO	Julie FAUREL, professeure des écoles, école élémentaire Renaudel A – Montrouge	Aladin PETITE, professeur d'EPS, collège Pompidou – Villeneuve La Garenne	
CGT Educ'action	Maxime POUVREAU, professeur agregé, lycée Joliot-Curie - Nanterre	Audrey LAFAYSSE, professeure des écoles, école élémentaire Mouloudji - Suresnes	
UNSA Education	David PLANCHE , professeur des écoles, école élémentaire La Roue A – Fontenay aux Roses	Julien AUTRET, personnel de direction, collège Maison Blanche - Clamart	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP CGT	Sébastien PORCHER , professeur certifié, collège Auriol – Boulogne-Billancourt	Claire ROUBEAU-LE FOUEST, professeure des écoles, école maternelle Joliot-Curie – Le Plessis Robinson	
SGEN-CFDT	Jean-Yves BERNARD, professeur des écoles, école maternelle Delaunay - Courbevoie	Héloise DUCROCQ, certifiée, lycée Anatole France - Colombes	

Article 2: Les présentes dispositions prennent effet à compter du 15 novembre 2021. Les dispositions de l'arrêté DSDEN92-2020-012 du 7 octobre 2020 sont abrogés.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, Le 14 novembre 2021,

Dominique FIS

Arrêté DSDEN 92 n°2021-095 Portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6;
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
- VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
- VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
- SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

L'arrêté DSDEN 92 n°2021-026 du 21 septembre 2021 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2:

1) Dix représentants des collectivités locales :

Communes:

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

Madame Marie-Hélène AMIABLE Madame Yasmine BOUDJENAH Madame Khady FOFANA Monsieur Bernard de CARRERE Madame Pénélope FRAISSINET Madame Emmanuelle CORNET-

RICQUEBOURG

Madame Marie COLAVITA Madame Xavière MARTIN

Conseil départemental :

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

Madame Nathalie LEANDRI Madame Rita DEMBLON-POLLET

Madame Camille BEDINMadame Sandrine BOURGMadame Nathaly LEDERMANMadame Marie-Pierre LIMOGEMarie-Laure GODINMonsieur Ludovic GUILCHERMonsieur Najib BENARAFAMadame Laureen GENTHON

Conseil régional:

Titulaire Suppléant

Madame Charlotte BAELDE Madame Nassera HAMZA

2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat

Fédération syndicale unitaire :

Titulaires Suppléants

Madame Laurène THIBAULT

Madame Christel GIROUD

Madame Élisa RADUCANU

Monsieur Marian PETITFILS

Monsieur Pascal HOUDU

Madame Fabienne ROUVRAIS

Monsieur Eric RACOFIER

M. Jocelyn BEURIER

Mme Isabelle GENTY

Force ouvrière FNEC FP:

Titulaire Suppléant

Mme Tamara KNEZEVIC Monsieur David GOZLAN

CGT Éduc'ation :

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur Samuel SERRE Madame Audrey LAFAYSSE

UNSA Éducation

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur David PLANCHE Monsieur Sylvain DEDIEU

SNALC, SNE, SPLEN-SUP

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur Sébastien PORCHER Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SGEN-CFDT

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur Erwan DESNOS Madame Isabelle MENARD

3) Dix représentants des usagers

• Sept représentants des parents d'élèves

Fédération des conseils de parents d'élèves

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

Monsieur Loïc MICHEL Monsieur Ludovic FAVERO Madame Katalin LHOMME Monsieur Patrice FURE

Monsieur Aziz IBOURK Madame Christel DE TADDEO
Madame Esther YVARS Madame Isabelle BOILOT
Madame Laurence POURCHIER Monsieur Mathieu BAUGE

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires Suppléants

Madame Carine AYADI Monsieur Joel ARREPIA

Monsieur Zaël GRAIGNIC Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

• Un représentant des associations complémentaires

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de Monsieur Robert LESNE (association l'Enseignement des Hauts-de-Seine) départementale des pupilles de

l'enseignement public)

• Deux personnalités qualifiées désignées

- par le préfet

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

N N

4) A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

Monsieur André DAURIEL Madame Chantal JEGOU

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 09 décembre 2021

LE PREFET

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/